



CC du Val d'Egray (Siren : 247900509)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Champdeniers-Saint-Denis
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/05/1993
Date d'effet	18/05/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Thierry LEMAITRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de CHAMPDENIERS-ST-DENIS
Numéro et libellé dans la voie	Place Porte Saint-Antoine
Distribution spéciale	BP 8
Code postal - Ville	79220 CHAMPDENIERS-ST-DENIS
Téléphone	05 49 25 64 11
Fax	05 49 25 62 64
Courriel	communaute@cc-valdegray.79.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 228
-----------------------------	-------

Densité moyenne 46,35

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Champdeniers-Saint-Denis (217900661)	1 677
79	Cours (217901040)	549
79	La Chapelle-Bâton (217900703)	425
79	Pamplie (217902006)	277
79	Saint-Christophe-sur-Roc (217902410)	569
79	Sainte-Ouene (217902840)	824
79	Surin (217903202)	663
79	Xaintray (217903574)	244

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique <p><i>Entretien et mise en valeur des cours d'eau sur tout le territoire de la communauté de communes du VAL d'EGRAY. La CC exerce cette compétence au sein du SIAH.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres actions environnementales <p><i>Promotion des chemins de petite randonnée d'intérêt communautaire</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide sociale facultative <p><i>-gestion d'un service de portage de repas à domicile -gestion d'un service d'aides ménagères pour l'aide au maintien à domicile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <p><i>Etude et réalisation de projets d'intérêt communautaire relatifs à l'équipement sportif, socio-éducatif et social</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <p><i>Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine, dont la liste est en annexe 1. - les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine, existantes à la date du 30 octobre 2000, et dont la liste suit : -zone d'activités de loisirs et de tourisme de Cherveux St-Christophe, compétence exercée en collaboration avec la communauté de communes du Val de Sèvres au sein du SIVU du Plan d'eau - la zone d'activités économiques de Montplaisir - Création et aménagement, entretien et gestion de nouveaux bâtiments relais

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Aménagements destinés à maintenir les commerces de proximité destinés à répondre à des besoins de première nécessité qui ne seraient plus satisfaits à l'échelle de la zone de chalandise.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Etude et réalisation des projets d'intérêt communautaire relatifs à l'équipement sportif, socio-éducatif et à l'équipement sanitaire et social sont d'intérêt communautaire : -les équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires et sociaux nouveaux, dimensionnés pour permettre une fréquentation qui dépasse les besoins de la commune - les investissements et les dépenses de fonctionnement liées à la mise en réseau des bibliothèques du Val d'Egray -Etude et mise en oeuvre d'un contrat enfance intercommunal Et les compétences facultatives suivantes : - Equipement en bâtiments et réalisations mobilières et immobilières à caractère pluri-communal -gestion d'un service de transports scolaires pour la desserte des établissements scolaires -contribution au service départemental d'incendie et de secours - Etude et gestion d'une politique communautaire sur les nouvelles technologies d'information et de communication - Etude, gestion de la digitalisation du cadastre - harmonisation des logiciels de gestion communaux

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etude et réalisation des projets d'intérêt communautaire relatifs à l'équipement sportif, socio-éducatif et à l'équipement sanitaire et social sont d'intérêt communautaire : -les équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires et sociaux nouveaux, dimensionnés pour permettre une fréquentation qui dépasse les besoins de la commune Et les compétences facultatives suivantes : - Equipement en bâtiments et réalisations mobilières et immobilières à caractère pluri-communal

- Etablissements scolaires

-Equipement informatique des écoles du Val d'Egray - établissement de la carte scolaire au sein du territoire du Val d'Egray

- Activités péri-scolaires

- Etude et la mise en oeuvre du contrat éducatif local et contrat temps libre, concernant l'accueil des enfants sur le temps péri et extra-scolaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur - Aménagement rural

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire visant notamment la mise en valeur touristique et économique de la communauté de communes. Toutes les zones d'aménagement concerté sont considérées d'intérêt communautaire.

- Transport scolaire

Gestion d'un service de transport scolaires pour la desserte des établissements scolaires

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- les voies publiques de desserte intérieure des zones d'activités économiques classées d'intérêt communautaire. - les chemins de petite randonnée. La carte des chemins de petite randonnée d'intérêt communautaire figure en annexe 3 des statuts. - l'ensemble des voies communales revêtues et les chemins ruraux revêtus, y compris ceux des bourgs, sont d'intérêt communautaire à l'exception des créations de voies nouvelles de lotissement. Toutefois ces voies sont entretenues par la CCVE lorsqu'elles sont devenues voies communales. Seule la couche de roulement est d'intérêt communautaire. Cas particulier : dans le cadre d'un aménagement de bourg délimité par les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, les travaux se limitent à la couche de roulement de la chaussée.

Développement touristique
- Tourisme <i>Actions de promotion, de prospection et de commercialisation dans le domaine économique et touristique</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. La politique eu logement social est entièrement d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : -les opérations nouvelles en faveur des personnes défavorisées et des personnes âgées, * supérieures à 10 logements en une seule tranche</i>
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>gestion d'un service d'aides ménagères à domicile</i>
- Autres <i>création d'une Zone de Développement Eolien aménagement rural</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de l'Autize et de l'Egray (257901124)	SM fermé	14 142
79	Syndicat Mixte d'Action et d'Expansion de LA GATINE (257900670)	SM fermé	68 253
79	SICTOM des Secteurs de COULONGES SUR L'AUTIZE, CHAMPDENIERS ST DENIS et SAINT MAXIRE (257901546)	SM fermé	14 897

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)